



## Non restitution de la caution

Par **ahgrai**, le **04/01/2011** à **08:22**

Bonjour,

n'ayant jamais reçu le remboursement la caution, j'ai porté plainte au tribunal, un jugement a été fait condamnat le bailleur à me reboursser mon argent, depuis j'ai fais le nécessaire au près d'un huissier, et là plus rien, il faut juste payer. Je pense que l'huissier est copain avec le bailleur , et cela fait presque un an.

pouvez vous me donner quelque pistes pour obliger l'huissier à faire son travail.

merci

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **15:15**

Vous avez été voir l'huissier ? Il dit quoi ?

Vous l'avez engagé pour signifier le jugement ou pour la signification + le recouvrement ?

Par **ahgrai**, le **04/01/2011** à **20:22**

Bonsoir, je me suis déplacé une seule fois, depuis je n'ai reçu qu'un courrier de sa part me disant que le résultat de la procédure, une démarche de saisie sur une personne et qu'il ne trouvait pas l'autre.

pour bien comprendre, les 2 personnes étaient en association et se sont séparées, en couple mais pas marié. pendant le jugement une des personnes avait demandé un arrangement pour me rembourser en plusieurs fois, mais le juge à refusé , en estimant que leurs démarches étaient mal honnêtes, malgré ceci ce pauvre huissier ne retrouve pas cette personne qui travaille à 2 pas de son cabinet. aussi l'autre personne est patron de société.

merci

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **22:42**

Déplacez-vous, donnez-lui l'adresse de l'employeur de la personne si vous le connaissez (et doublez en LRAR)

Par **ahgrai**, le **06/01/2011** à **20:39**

merci,

je vais lui faire un courrier